

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

Sous la présidence de Sébastien REYMANN, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, Brigitte NAEGELEN-STUDER, Deuxième Adjointe, Jacques LANDENWETSCH, Troisième Adjoint, Fabien EHRET, Catherine HAAN, Roger TROMMENSCHLAGER, Virginie BOESCH-GULLY, Hélène STUDER-LAUBER, Frédéric HENNEMANN, Yvette ILTIS-WECKNER,

Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers et ouvre la séance à 19 heures.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

*Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

Désigne Madame Catherine HAAN, Conseillère Municipale, secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 18 novembre 2022, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation particulière. Les Conseillers Municipaux l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

Avant de poursuivre, le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La location du Graber
- La réserve incendie du Graber

Les conseillers n'y voient aucune objection.

Le Maire propose de passer à l'examen des documents pour les cinq budgets communaux : REGIE DES TELESKIS, SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE LA FORET, FERME DU GRABER et COMMUNE à savoir :

- Comptes administratifs de 2022 – préparés par le Maire,
- Comptes de gestion de 2022 – préparés par le comptable public,
- Affectations des résultats.

3) REGIE MUNICIPALE DE RECETTES POUR LES TELESKIS

A) COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la REGIE MUNICIPALE DE RECETTES

POUR LES TELESKIS dressé par Monsieur REYMANN Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	0,00 €		0,00 €		0,00 €
Fonctionnement	-3 504,98 €	0,00 €	5 681,49 €		2 176,51 €
TOTAL	-3 504,98 €	0,00 €	5 681,49 €		2 176,51 €

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	13 151,10 €	18 832,59 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		-3 504,98 €
	Section d'investissement	0,00 €	

	Total (réalisations – reports)	13 151,10 €	15 327,61 €
--	--------------------------------	-------------	-------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	13 151,10 €	15 327,61 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	13 151,10 €	15 327,61 €

B) COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Régie Municipale de Recettes pour les Téléskis, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de la Régie Municipale de Recettes pour les Téléskis, en accord avec le compte de gestion du receveur,

Considérant :

1) Les résultats de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT – : **0 €**
 FONCTIONNEMENT – Excédent : **5 681.49€**

2) Les résultats de clôture de 2022 :

INVESTISSEMENT - : 0 €
 FONCTIONNEMENT – Excédent : 2 176.51€

3) Les restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 0 €
 Recettes d'investissement : 0 €

Décide, après délibération, de procéder à l'affectation des résultats :

- à l'investissement au compte 1068 : 0 €
 - au fonctionnement au compte 002 : 2 176.51 €

4) SERVICE DE L'EAU

A) COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du SERVICE DE L'EAU dressé par Monsieur REYMANN Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	6 072,90 €		-382,37 €		5 690,53 €
Fonctionnement	31 426,21 €	25 927,10 €	775,40 €		6 274,51 €
TOTAL	37 499,11 €	25 927,10 €	393,03 €		11 965,04 €

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	28 470,88 €	29 246,28 €
	Section d'investissement	30 895,93 €	30 513,56 €

Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		5 499,11 €
	Section d'investissement	-6 072,90 €	

	Total (réalisations – reports)	53 293,91 €	65 258,95 €
--	--------------------------------	-------------	-------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	5 600,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	5 600,00 €	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	28 470,88 €	34 745,39 €
	Section d'investissement	30 423,03 €	30 513,56 €
	TOTAL CUMULE	58 893,91 €	65 258,95 €

B) COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du SERVICE DE L'EAU, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du Service de l'EAU, en accord avec le compte de gestion du receveur,

Considérant :

1) Les résultats de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT – Déficit : - **382.37 €**
FONCTIONNEMENT – Excédent : **775.40 €**

2) Les résultats de clôture de 2022 :

INVESTISSEMENT - : Excédent : **5 690.53 €**
FONCTIONNEMENT – Excédent : **6 274.51 €**

3) Les restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : **5 600 €**
Recettes d'investissement : **0 €**

Décide, après délibération, de procéder à l'affectation des résultats :

- à l'investissement au compte 001 : **5 690.53 €**
- au fonctionnement au compte 002 : **6274.51 €**

D) RAPPORT SUR L'EAU 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le service de l'eau exercice 2022, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- Donne acte au Maire de la présentation dudit rapport au titre de l'exercice 2022,
- Déclare qu'il ne fait l'objet d'aucune observation particulière de sa part.

5) SERVICE DE LA FORET

A) COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du SERVICE DE LA FORET dressé par Monsieur REYMANN Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
BUDGET FORET					
Investissement	0,00 €	0,00 €	11 800,00 €		11 800,00 €
Fonctionnement	18 893,47 €	0,00 €	-6 230,92 €		12 662,55 €
TOTAL	18 893,47 €	0,00 €	5 569,08 €		24 462,55 €

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	41 332,20 €	35 101,28 €
	Section d'investissement	0,00 €	11 800,00 €

Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		18 893,47 €
	Section d'investissement	0,00 €	

	Total (réalisations – reports)	41 332,20 €	65 794,75 €
--	--------------------------------	-------------	-------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	4 100,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	4 100,00 €	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	41 332,20 €	53 994,75 €
	Section d'investissement	4 100,00 €	11 800,00 €
	TOTAL CUMULE	45 432,20 €	65 794,75 €

B) COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du SERVICE DE LA FORET dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du Service de LA FORET, en accord avec le compte de gestion du receveur,

Considérant :

- 1) Les résultats de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT – Excédent : 11 800,00 €

FONCTIONNEMENT – Déficit : - 6 230,92 €

2) Les résultats de clôture de 2022 :

INVESTISSEMENT – Excédent : 11 800,00 €

FONCTIONNEMENT – Excédent : 12 662,55 €

3) Les restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 4 100,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Décide, après délibération, de procéder à l'affectation des résultats :

- à l'investissement au compte 1068 : 0 €

- à l'investissement ligne 001 en Recettes : 11 800 €

- au fonctionnement au compte 002 : 12 662,55 €

6) **FERME DU GRABER**

A) **COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la FERME DU GRABER dressé par Monsieur REYMANN Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	196 091,65 €		-205 926,70 €		-9 835,05 €
Fonctionnement	2 471,67 €	0,00 €	7 747,60 €		10 219,27 €
TOTAL	198 563,32 €	0,00 €	-198 179,10 €		384,22 €

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	9 036,28 €	16 783,88 €
	Section d'investissement	221 819,25 €	15 892,55 €

Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		2 471,67 €
	Section d'investissement	-196 091,65 €	

	Total (réalisations – reports)	34 763,88 €	35 148,10 €
--	--------------------------------	-------------	-------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	62 000,00 €	60 000,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	62 000,00 €	60 000,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 036,28 €	19 255,55 €
	Section d'investissement	87 727,60 €	75 892,55 €
	TOTAL CUMULE	96 763,88 €	95 148,10 €

B) COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de LA FERME DU GRABER dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de la FERME DU GRABER, en accord avec le compte de gestion du receveur,

Considérant :

4) Les résultats de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT – Déficit : - **205 926.70 €**
FONCTIONNEMENT – Excédent : **7 747.60 €**

5) Les résultats de clôture de 2022 :

INVESTISSEMENT – Déficit : - **9 835.05 €**
FONCTIONNEMENT – Excédent : **10 219.27 €**

6) Les restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : **62 000 €**
Recettes d'investissement : **60 000 €**

Décide, après délibération, de procéder à l'affectation des résultats :

- à l'investissement au compte D001 : - **9 835.05 €**
- à l'investissement au compte R1068 : **10 219.27 €**
- au fonctionnement au compte 002 : **0 €**

D) BUDGET PRIMITIF GRABER 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2023 concernant la FERME DU GRABER.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des conseillers municipaux, présente une balance générale comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 375.78 €	31 375.78 €
Investissement	100 635.05 €	100 635.05 €

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explication ou à lui faire part de leurs observations.

7) BUDGET GENERAL

A) COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la Commune, dressé par Monsieur REYMANN Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	-2 837,02 €	0,00 €	-816,93 €		-3 653,95 €
Fonctionnement	51 661,35 €	40 648,02 €	23 098,99 €	965,30 €	35 077,62 €
TOTAL	48 824,33 €	40 648,02 €	22 282,06 €		30 458,37 €

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	348 164,77 €	371 263,76 €
	Section d'investissement	107 333,46 €	106 516,53 €

Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		11 013,33 €
	Section d'investissement	2 837,02 €	

	Total (réalisations – reports)	458 335,25 €	488 793,62 €
--	--------------------------------	--------------	--------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	73 300,00 €	39 000,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	73 300,00 €	39 000,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	348 164,77 €	382 277,09 €
	Section d'investissement	183 470,48 €	145 516,53 €
	TOTAL CUMULE	531 635,25 €	527 793,62 €

B) COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la Commune, en accord avec le compte de gestion du receveur,

Considérant :

- 1) Les résultats de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT – Déficit : - 816.93 €
FONCTIONNEMENT – Excédent : 23 098.99 €

2) Les résultats de clôture de 2022 :

INVESTISSEMENT - Déficit : - 3653.95 €
FONCTIONNEMENT – Excédent : 35 077.62 €

3) Les restes à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 73 300.00 €
Recettes d'investissement : 39 000.00 €

Décide, après délibération, de procéder à l'affectation des résultats :

- à l'investissement au compte D001 : - 3 653,95 €
- en recette d'investissement R1068 : 35 077.62 €

8) SUBVENTION 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers que les subventions qui seront versées aux associations en 2023 doivent être décidées nominativement par le Conseil Municipal. Les conseillers arrêtent les montants sur la base des subventions versées antérieurement. Les conseillers fixent l'aide à 25 € par jeune licencié (scolarisé) domicilié à DOLLEREN.

Le montant total du tableau est de **4 500 €**.

9) ETAT DE PREVISION DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS 2023

Les contraintes sont les mêmes que l'année dernière. Les exploitations de bois chiffrées concernent les chablis résineux en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le programme de travaux d'exploitation présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS en FORET COMMUNALE DE DOLLEREN pour l'exercice 2023.
- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes nettes hors taxes s'élevant à 15 000 € pour un volume de 250 m³ et la vente sur pied de 250 m³ montant prévisionnel de recettes nettes hors taxes s'élevant à 5 000 €.
- Autorise le Maire à signer les conventions et devis correspondants.

10) REPARTITION DE LA TRESORERIE DU SIS

Le Maire rappelle que les quatre communes de SEWEN, DOLLEREN, OBERBRUCK et RIMBACH ont quitté le SIS avec effet au 1^{er} août 2022.

Lors de la réunion du conseil syndical du SIS en date du 24 novembre 2022, les modalités de répartition ont été arrêtées de la manière suivante :

- Trésorerie en compte au DGFIP au 24 novembre 2022 21 871,40 €
- Reprise des versements (charges salariales) prises en compte depuis le 1^{er} août : 11 954,91 €
- Soit un total à répartir de : **31 416,26 €**

- Reversement suivant les critères de contribution (taux de fonctionnement) à savoir :

- Sickert	9,37 %	2 943,70 €
- Kirchberg	21,55 %	6 770,20 €
- Wegscheid	7,72 %	2 425,34 €
- Oberbruck	10,78 %	3 386,67 €
- Rimbach	18,40 %	5 780,59 €
- Dolleren	18,09 %	5 683,20 €
- Sewen	14,09 %	4 426,55 €

11) EVOLUTION STATUTAIRE DES GARDES CHAMPETRES

Le Ministère de l'intérieur souhaite remettre en question le statut des gardes champêtres : **l'appellation « police rurale », leur uniforme, carte professionnelle et véhicules**

L'identification propre au garde champêtre pourrait être calquée sur celle des **agents de police municipale**

Délibération du Conseil Municipal pour soutenir la **Brigade Verte** :

- La commune affirme son attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population.
- La commune souhaite de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités.

12) CRETAION D'UN SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – PAYS THUR DOLLER

Le Pays Thur Doller propose d'accompagner les collectivités du territoire à la maîtrise de leurs consommations énergétiques

Deux services proposés :

Service	Coût réel	Coût après déduction de l'aide ADEME
Service d'information de premier niveau	15 000 € / an	0 € / an
Service d'accompagnement approfondi	430 € / an / bât	250 € / an / bât
	550 € / an / bât pour les bâtiments soumis au décret Eco énergie tertiaire	350 € / an / bât pour les bâtiments soumis au décret Eco énergie tertiaire

Choix du service :

Service de premier niveau : Support technique et administratif de premier niveau, développement des énergies renouvelables locales, partage d'une Culture Energie commune.

13) LOCATION DU GRABER

Candidature retenue : **Mr Rémy FLOERCHINGER et Mr Jean-Jacques ZINSOUGA.**

- Contrat de location-gérance en préparation, signature prévue mi-mars
- Montant du loyer déjà voté en séance du 30 juin 2022 : **1 000 € HT**

- Délibération pour :

- Montant du dépôt de garantie : **1 500 €**
- Montant de la facturation mensuelle des charges : **170 € HT (Renégociable)**
(Armoire réfrigérée, piano gaz et four, chambre froide, hotte, cheminée, entretien de la chaudière bois)
- Refacturation des frais de télécommunication au réel (**≈18 €/mois**)

14) RESERVE INCENDIE GRABER

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'augmenter le volume de la réserve incendie existante passant à **120 m3**.

Système proposé : **Citerne souple fermée + clôture périphérique**

Montant du devis : **21 047,50 € HT**

Début des travaux : **Mars 2023**

La commune peut prétendre à une subvention CEA à hauteur de **40 %**

15) DIVERS

Remerciements :

Pour les subventions 2022 :

- Soif de vivre
- Le club Vosgien
- Terre des Hommes

Point sur la procédure FENNEMATT :

La commune a enclenché la procédure pour la liquidation des astreintes.

L'arrêté de recouvrement a été adressé à Mr DUECKER en date du 02/03/2023. Pour rappel l'arrêté concerne la mise en place de conteneurs sans autorisation.

En parallèle MR DUECKER a déposé un recours au Tribunal Administratif pour annuler l'arrêté d'opposition relatif à son permis de construire pour les conteneurs.

Il a également fait parvenir à la mairie un courrier d'explication pour nous informer de son projet agricole.

PER – La source :

L’Etablissement Public Foncier nous a fait parvenir un état des charges annuel du bâtiment PER. Le montant s’élève à environ 72 000 € annuel. Les charges les plus importantes sont l’électricité et la maintenance du bâtiment. Une réflexion s’impose sur la capacité financière de la commune à assumer ces charges.

Journée de travail GRABER :

Une journée de travail est organisée le samedi 18 mars au Graber. Monsieur le Maire informera ultérieurement les membres sur les différents travaux à réaliser.

Journée citoyenne :

Une journée citoyenne sera organisée dans la commune la date sera à convenir. L’action Haut-Rhin propre aura lieu le 01 avril 2023.

Date du prochain Conseil Municipal le **jeudi 13 avril 2023**.

Tour de table :

Pascal GAUTHRON :

Mr GAUTHRON suggère d’inscrire au budget 2023 la réfection du marquage au sol de quelques endroits dans la commune comme les parkings.

Hélène STUDER - LAUBER :

Mme LAUBER souhaite revenir sur le sujet de l’accès à la piste cyclable depuis le village. Monsieur le Maire précise que c’est un projet très coûteux mais qui reste néanmoins important. Cette compétence relève de la Communautés de Communes et à cet effet elle sera sollicitée.

Yvette ILTIS-WECKNER :

Mme WECKNER souhaite solliciter l’ensemble des membres de la société de pêche de Kirchberg afin de remettre en état les rives de la Doller, cette action pourrait s’organiser lors de la journée citoyenne.

Roger TROMMENSCHLAGER :

Mr TROMMENSCHLAGER précise que les bancs pour le sentier pédagogique sont stockés à la ferme. Il souhaite faire appel à des personnes à l’aise avec la tronçonneuse pour façonner les troncs.

L’ensemble des points à l’ordre du jour a été étudié. Le Maire lève la séance à 21 h 52.